

Liste des délibérations examinées du conseil communautaire du 1^{er} avril 2025

1. Approbation du conseil du 4 février 2025 – PREND ACTE
2. Modification des délégations données au Président - indemnités de sinistre – APPROUVEE A L'UNANIMITE
3. Nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires à la CCPHVA – APPROUVEE A MAJORITE (contre : 8 – pour : 23)
4. Adoption du compte financier unique 2024 – budget principal – APPROUVEE A L'UNANIMITE (abstention : 1)
5. Adoption du compte financier unique 2024 - budget annexe ordures ménagères – APPROUVEE A L'UNANIMITE (abstentions : 3)
6. Adoption du compte financier unique 2024 - budget annexe énergie renouvelable – APPROUVEE A L'UNANIMITE (abstention : 1)
7. Vote des taux 2025 de la fiscalité directe locale – APPROUVEE A L'UNANIMITE
8. ~~Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – affectation partielle du FPIC~~
9. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – hors affectation partielle du FPIC – APPROUVEE A L'UNANIMITE (abstentions : 9 – pour : 22)
10. Fixation du tarif 2025 de la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – APPROUVEE A L'UNANIMITE
11. Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2025 – APPROUVEE A L'UNANIMITE
12. Signature d'un avenant n°1 au lot 4 déchets ménagers spéciaux du marché d'enlèvement et traitement des déchets collectes à la déchèterie – APPROUVEE A L'UNANIMITE
13. Adhésion au réseau « Compost Citoyen Grand Est » – APPROUVEE A L'UNANIMITE
14. Contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes agréés – APPROUVEE A L'UNANIMITE
15. Contrat pour le traitement et l'évacuation des pneus en déchèterie – APPROUVEE A L'UNANIMITE
16. Actualisation du tarif de la redevance spéciale – APPROUVEE A L'UNANIMITE
17. Approbation du schéma départemental de Moselle d'accueil et d'habitat des gens du voyage – APPROUVEE A L'UNANIMITE
18. Avenant à la convention de financement des équipements publics de la ZAC de Micheville 1 – REJETE A MAJORITE (contre : 18 – abstentions : 2 – pour : 11)
19. Création – réalisation de la zone d'aménagement concertée de La Nock – APPROUVEE A L'UNANIMITE
20. Subvention 2025 à l'Association Thionilloise d'Aide aux Victimes – ATAV – APPROUVEE A L'UNANIMITE
21. Subvention 2025 au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF – APPROUVEE A L'UNANIMITE
22. Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) – APPROUVEE A L'UNANIMITE
23. Modification du tableau des emplois – création et suppression – APPROUVEE A L'UNANIMITE
24. Adhésion au service facultatif de vérification des dossiers retraite du centre de gestion de la Moselle – APPROUVEE A L'UNANIMITE
25. Attribution d'une subvention à la MJC d'Audun-le-Tiche – APPROUVEE A L'UNANIMITE
26. Attribution d'une subvention à la MJC de Villerupt – APPROUVEE A L'UNANIMITE
27. Attribution d'une subvention à l'association Gulliver – APPROUVEE A L'UNANIMITE
28. Attribution d'une subvention à l'association Chor'A Corps d'Audun-le-Tiche – APPROUVEE A L'UNANIMITE
29. Attribution d'une subvention à l'association Label Cadence de Boulange – APPROUVEE A L'UNANIMITE
30. Attribution d'une subvention à la ville d'Audun-le-Tiche pour l'accueil d'un spectacle du Nest – APPROUVEE A L'UNANIMITE

31. Attribution d'une subvention à la ville d'Aumetz pour l'accueil d'un spectacle du Nest – APPROUVEE A L'UNANIMITE
32. Attribution d'une subvention à la ville de Boulange pour l'accueil d'un spectacle du Nest – APPROUVEE A L'UNANIMITE
34. Avenant à la convention de contraintes de service public avec l'établissement public à caractère industriel et commercial de l'Arche – APPROUVEE A L'UNANIMITE
33. Compte-rendu des décisions prises par le président par délégation du conseil communautaire – PREND ACTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

001. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2025

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 4 février 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

002. MODIFICATION DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT - INDEMNITES DE SINISTRE

VU les articles L.5211-2, L5211-6 et L5211-10 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'une première délégation a été décidée par le conseil communautaire lors de la séance du 12 juillet 2020 (délibération n°6) et une deuxième en séance du 13 décembre 2022 (délibération n°9) ;

CONSIDERANT les délégations accordées au Président :

- Intenter au nom de la communauté les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle,
- Exercer le droit de préemption défini par le Code de l'urbanisme lorsque la communauté en sera délégataire,
- Signer les baux des occupants des biens de la communauté dans la limite des tarifs fixés par le bureau,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement,
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Procéder à des actions en faveur du logement locatif aidé et diverses procédures s'y rapportant,
- Procéder le cas échéant aux demandes de subventions auprès des différents partenaires et d'établir les documents administratifs relatifs à ces demandes,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres dont le montant de la procédure initiale est inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret pour les marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT que le comptable exige une délibération pour accepter les indemnités de sinistre ;

CONSIDERANT que l'ensemble de ces délégations est automatiquement soumis au contrôle du conseil, le Président devant lui en rendre compte à chacune de ses réunions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DÉCIDE d'ajouter comme délégation au Président : l'acceptation et l'encaissement des indemnités de sinistre.



Pour extrait conforme,

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

003. NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA CCPHVA - MANDAT 2026-2032

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-6-1 ;

VU l'avis du bureau du 25 février 2025 ;

CONSIDERANT la possibilité de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette en tenant compte de la population ;

CONSIDERANT la nécessité pour les communes membres de la CCPHVA de délibérer sur la nouvelle répartition des délégués communautaires avant le 31 août 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Contre : 8 - CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGUILLE Marie-Ange (2), REHIBI Sébastien (2), PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel)

(Pour : 23 - RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, GUILLOTIN Bruno)

- VALIDE le nombre de représentants à 32 conseillers communautaires.
- VALIDE la répartition par communes comme ci-dessous :

Commune	Nb de sièges droit commun	Accord local	
		Nb de sièges actuel 2020-2026	Nb de sièges proposé 2026-2032
Audun-le-Tiche	8	7	7
Aumetz	2	3	3
Boulangé	2	3	3
Ottange	3	3	3
Rédange	1	2	2
Russange	1	2	2
Thil	2	2	2
Villerupt	11	10	10
TOTAL	30	32	32

- DEMANDE aux communes de délibérer sur la proposition d'un accord local à 32 conseillers communautaires avant le 31 août 2025.



Pour extrait conforme,

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charge des finances.

Etaient présents :

BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana, RISSER Patrick

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

004. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

En accord avec la proposition du Président, l'assemblée valide la prise de la présidence par Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charge des finances, pour les points 4, 5 et 6.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

VU le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2024 ;

VU le compte financier unique de l'année 2024 et la note synthétique l'accompagnant ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogations législatives régissant ces documents ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président, l'ordonnateur devant se retirer au moment du vote du CFU.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 1 - GUILLOTIN Bruno)
(Ne prend pas part au vote : 2 – RISSER Patrick (2))**

- **ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget principal dont l'exécution budgétaire se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	9 812 471,40 €
Recettes de fonctionnement	10 763 321,96 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	950 850,56 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 208 901,80 €
Dépenses d'investissement	2 303 251,93 €
Recettes d'investissement	3 125 469,96 €
Résultat d'exercice d'investissement	822 218,03 €
Résultat cumulé d'investissement	183 200,40 €
Résultat global de clôture (F+I)	1 392 102,20 €
Solde des reports d'investissement	-367 394,74 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charge des finances.

Etaient présents :

BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana, RISSER Patrick

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

005. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

En accord avec la proposition du Président, l'assemblée valide la prise de la présidence par Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charge des finances, pour les points 4, 5 et 6.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

VU le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2024 ;

VU le compte financier unique de l'année 2024 et la note synthétique l'accompagnant ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogations législatives régissant ces documents ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président, l'ordonnateur devant se retirer au moment du vote du CFU.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 3 - GUILLOTIN Bruno, REHIBI Sébastien (2))
(Ne prend pas part au vote : 2 – RISSER Patrick (2))**

- ADOPTÉ le compte financier unique 2024 du budget annexe ordures ménagères dont l'exécution budgétaire se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	5 458 854,64 €
Recettes de fonctionnement	5 975 149,21 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	516 294,57 €
Résultat cumulé de fonctionnement	202 980,33 €
Dépenses d'investissement	641 979,32 €
Recettes d'investissement	473 399,94 €
Résultat d'exercice d'investissement	-168 579,38 €
Résultat cumulé d'investissement	-110 499,72 €
Résultat global de clôture (F+I)	92 480,61 €
Solde des reports d'investissement	-8 358,00 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charge des finances.

Etaient présents :

BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana, RISSER Patrick

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

006. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ENERGIE RENOUEVELABLE

En accord avec la proposition du Président, l'assemblée valide la prise de la présidence par Monsieur Claude BOCEK, Vice-Président en charge des finances, pour les points 4, 5 et 6.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

VU le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2024 ;

VU le compte financier unique de l'année 2024 et la note synthétique l'accompagnant ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogations législatives régissant ces documents ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président, l'ordonnateur devant se retirer au moment du vote du CFU.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 1 - GUILLOTIN Bruno)
(Ne prend pas part au vote : 2 – RISSER Patrick (2))**

- ADOpte le compte financier unique 2024 du budget annexe Energie Renouvelable dont l'exécution budgétaire se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	13 366,86 €
Recettes de fonctionnement	19 970,73 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	6 603,87 €
Résultat cumulé de fonctionnement	12 094,29 €
Dépenses d'investissement	9 396,00 €
Recettes d'investissement	11 870,00€
Résultat d'exercice d'investissement	2 474,00 €
Résultat cumulé d'investissement	2 474,00 €
Résultat global de clôture (F+I)	14 568,29 €
Solde des reports d'investissement	0,00 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

007. VOTE DES TAUX 2025 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU les articles 1379-0 bis, 1636 B sexies, 1639 A et 1639 A bis du Code général des impôts ;

VU les états 1259 de notification prévisionnelle des bases fiscales de la fiscalité directe locale ;

VU la délibération n°8 et n°9 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 adoptant les budgets primitifs de la CCPHVA, budget principal et budgets annexes des ordures ménagères ;

CONSIDERANT le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget principal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- FIXE les taux d'imposition de l'année 2025 à l'identique de l'année 2024 :

Cotisation foncière des entreprises25.37 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties9.52 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties4.17 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaire9.25 %

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

009. VOTE DES TAUX 2025 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (HORS AFFECTATION PARTIELLE DU FPIC)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU les articles 1379-0 bis, 1636 B sexies, 1639 A et 1639 A bis du Code général des impôts ;

VU les états 1259 de notification prévisionnelle des bases fiscales relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

VU la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 adoptant le budget primitif de la CCPHVA des ordures ménagères ;

CONSIDERANT le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget annexe et le coût de la mise en place du tri des biodéchets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Abstentions : 9 - REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGUILLE Marie-Ange (2), GUILLOTIN Bruno, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel)

(Pour : 22 - RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne)

- FIXE les taux d'imposition de l'année 2025 à :

- Communes de Villerupt et Audun le Tiche13,65 %
(12,56 % en 2024)
- Communes d'Aumetz, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Boulange13,53 %
(12,42 % en 2024)

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

010. FIXATION DU TARIF 2025 DE LA PART INCITATIVE A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1522 bis ;

VU la délibération n°6 en date du 5 octobre 2021 instituant la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

VU la délibération n°12 en date du 12 décembre 2023 instituant la part incitative pour les collectivités locales (mairies, collèges, lycées...) et tout type d'administrations basées sur le territoire de la CCPHVA ;

CONSIDERANT les objectifs d'évolution et de répartition de la part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, présentés lors du débat d'orientations budgétaires ;

CONSIDERANT l'amélioration du recensement des bacs sur le territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- FIXE le tarif de la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à :
 - o 0,02130 € par litre pour les usagers particuliers du service
 - o 0,01065 € par litre pour les collectivités locales et autres administrations et associations présentes sur le territoire
- CONSTATE que le tarif 2025 reste identique par rapport à 2024.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

011. FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2025

Le Président informe l'ajout de la délibération n°34 relative à l'avenant à la convention des contraintes de service public avec l'établissement public à caractère industriel et commercial de l'Arche.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

VU les articles L1530 bis et L1639 A Bis du Code général des impôts ;

VU la délibération n°14 de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette en date du 24 septembre 2019 instaurant la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la délibération n°10 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 adoptant le budget annexe et primitif 2025 de la CCPHVA lié à la compétence GEMAPI ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L1530 bis du CGI, le produit de la taxe GEMAPI doit être arrêté chaque année par l'organe délibérant dans les conditions prévues à l'article 1639 A ;

CONSIDERANT que le produit de la taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF) et que d'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ARRETE le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à hauteur de 121 300 €, identique à 2024.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

012. SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU LOT 4 DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS) DU MARCHE D'ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°5 du 12 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres ;

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 fixant les délégations du conseil communautaire, notamment en matière de marchés et d'accords-cadres, modifiée par la délibération n°9 du 13 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que le solvant liquide ne figure pas dans les déchets ménagers spéciaux listés dans le Bordereau des Prix Unitaires objet du lot 4. L'avenant concerne le rajout de ce produit en vue de son enlèvement et de son traitement, sans incidence financière, au prix de 645 € HT la tonne pour le traitement et de 280 € HT pour le transport ;

CONSIDERANT que le marché a été conclu pour un montant estimé et maximum de 257 146,07 € TTC pour 3 ans renouvelable une fois un an, soit 85 715,36 € TTC par an ;

CONSIDERANT que l'avenant n'a pas d'incidence financière et ne nécessite pas la réunion et l'avis d'une commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE le Président à signer un avenant sans incidence financière au marché pour le lot 4 déchets ménagers spéciaux avec CEDILOR ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

013. ADHESION AU RESEAU COMPOST CITOYEN GRAND EST

VU le Programme Local de Prévention des déchets ;

VU la délibération n°12 du conseil communautaire du 6 mars 2018 concernant le développement du compostage collectif ;

VU les délibérations n°3 du 12 janvier 2021, n°11 du 11 avril 2023, concernant l'adhésion annuelle au Réseau Compost Citoyen Grand Est.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE Monsieur le Président à renouveler l'adhésion du Réseau Compost Citoyen pour un montant de 350 € au titre de l'année 2025 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur ce dossier.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

014. MODIFICATION DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES

VU la délibération n°10 du conseil communautaire du 13 septembre 2022 instaurant la collecte spécifique pour les articles de bricolage et de jardin ;

CONSIDERANT l'agrément d'un nouvel éco organisme et la répartition de la collecte sur le territoire conformément au contrat joint ;

CONSIDERANT que le contrat prend effet au premier jour du mois suivant la date de signature par la CCPHVA et prend fin au plus tard le 31 décembre 2027.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE le Président à signer contrat joint ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

015. CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET L'EVACUATION DES PNEUS EN DECHETERIE

CONSIDERANT la charte Aliapur du 28 juin 2011 devenue obsolète ;

CONSIDERANT la mise en place de l'éco-organisme référent agréé par arrêté interministérielle du 2 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que le contrat prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2029, sans renouvellement tacite ;

CONSIDERANT que l'éco-organisme s'engage à liquider et verser annuellement les soutiens financiers dus à la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE le Président à signer la convention jointe ;
- VALIDE le versement annuel des soutiens financiers dus à la CCPHVA comme suit :

Libellé	Montant	Unité
Soutien variable à l'enlèvement séparé	10	€/tonne

- DONNE tout pouvoir au président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

016. ACTUALISATION DU TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 13 décembre 2022 relative à l'actualisation de la redevance spéciale qui fixe un tarif pour les ordures ménagères et un tarif pour le tri sélectif ;

CONSIDERANT que la mise en place de la facturation du tri serait préjudiciable pour le geste de tri, la CCPHVA décide de supprimer cette facturation pour les entreprises qui produisent plus de 1 100 L de déchets sélectifs par semaine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- MODIFIE la délibération n°16 du conseil du 13 décembre 2022 en fixant comme suit un unique tarif applicable aux ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Activités	Ordures ménagères
Artisans	0.06€/l
Commerçants	

- APPROUVE la convention particulière type ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

017. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE MOSELLE D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

VU la loi NOTRe qui transfère la compétence concernant la gestion de l'accueil des gens du voyage aux intercommunalités ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2017 rendant un avis favorable au précédent schéma 2017-2023 ;

CONSIDERANT la bidépartementaliste de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) ;

CONSIDERANT le schéma départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'accueil et l'habitat des gens du voyages 2019-2024 ;

CONSIDERANT le projet de schéma départemental de Moselle pour l'accueil et l'habitat des gens du voyages 2025-2030 annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les communes d'Audun-le-Tiche et de Villerupt sont soumises à l'obligation d'accueil sur leur territoire ;

CONSIDERANT que ce schéma porte uniquement sur le périmètre mosellan de la CCPHVA et qu'à ce titre, il n'identifie pas de besoin sur le territoire pour une aire de grand passage.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur le schéma départemental de Moselle d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030 annexé à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la CCPHVA est soumise à la réalisation d'une aire d'accueil d'au moins 15 places pour le territoire de la Moselle prioritairement à la création d'un territoire de sédentarisation.

Pour extrait conforme,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick RISSER', is written over a large, stylized oval shape.

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

018. AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE MICHEVILLE 1

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°29 du conseil communautaire en date du 5 juillet 2024, relative à la convention de financement de l'EPA Alzette-Belval au titre de la démarche nationale « territoire engagés pour le logement » et plus particulièrement l'action n°3.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REJETE A LA MAJORITE

(Contre : 18 - BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne)

(Abstentions : 2 - RISSER Patrick (2))

(Pour : 11 - BRUSCO Stéphan (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGUILLE Marie-Ange (2), GUILLOTIN Bruno, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel)

- N'EMET PAS un avis favorable à l'avenant de la convention de financement des équipements publics de la ZAC de MICHEVILLE 1 pour les renforcements suivants :
 - Renforcement de la conduite de refoulement de la station OZONE vers l'étage bas de la ZAC ;
 - Renforcement rue maréchal FOCH ;
 - Renforcement rue Franklin Roosevelt ;
 - Renforcement rue Joseph Ferry.
- N'EMET PAS un avis favorable à l'avenant au programme des équipements publics et aux modalités prévisionnelles de financement ;
- N'AUTORISE PAS Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

019. CREATION REALISATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DE LA NOCK

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L311-1, R*311-2, R*311-4, R*311-7 et R*311-8 ;

VU le Code de l'environnement,

VU le dossier de création et réalisation de la zone d'aménagement concerté de La Nock, son programme des équipements publics et sa convention de financement du programme des équipements publics,

VU les modifications apportées à la convention de financement des équipements publics de la ZAC de la Nock Article 7 : Garanties et responsabilités, sous-titre 7.1.1 A la charge de l'EPAAB- tiret 5

- De s'assurer que l'alimentation en eau potable des futurs logements est bien assurée. Dans le cas contraire, l'EPAAB n'accordera pas au promoteur, qui doit en faire la demande, l'autorisation de dépôt de permis de construire.

CONSIDERANT que le programme des équipements publics comprend les équipements publics d'infrastructure suivants :

- Les voies partagées et réseaux divers
- Le parvis d'entrée au Quartier et au groupe scolaire
- La rénovation de la section rue de Belvaux / RD16b
- Les espaces paysagers, chemins et espaces de gestion des eaux pluviales
- Le renforcement du réseau d'eau potable (cuve de stockage et groupe de pompage de la Sprett)
- Le stabilisateur de pression rue George Sand
- Les bornes d'apport volontaire
- Un groupe scolaire avec accueil périscolaire et restauration intégrés

CONSIDERANT la nécessité de préciser par le biais de la convention ci-annexée, les relations entre l'Etablissement Public d'Alzette-Belval, la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette et la Commune de Rédange et plus particulièrement la réalisation, le financement et la remise en gestion des équipements publics ;

CONSIDERANT que l'ensemble de ces équipements ne bénéficieront pas exclusivement aux usagers de la ZAC portée par l'EPA Alzette Belval.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- EMET un avis favorable sur le dossier de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté de La Nock ;
- APPROUVE le programme des équipements publics de la zone d'aménagement concertée de La Nock ;

- APPROUVE les termes de la convention de financement des équipements publics de la zone d'aménagement concerté de La Nock entre la CCPHVA et l'EPA Alzette Belval et la commune de Rédange ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick RISSER', written over the seal.

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

020. SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION THIONVILLOISE D'AIDE AUX VICTIMES - ATAV

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'action de l'ATAV sur le territoire de la CCPHVA qui, en 2024, a accompagné 71 victimes et en a reçu 328 en entretien ;

CONSIDERANT la subvention versée au CIDFF pour ses missions équivalentes sur la partie meurthe-et-mosellane du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DÉCIDE le versement d'une subvention de 7 000 € à l'ATAV au titre de l'année 2025 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

021. SUBVENTION 2025 AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'action du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) en Meurthe-et-Moselle qui, en 2023 sur le territoire intercommunal, a reçu 84 victimes et a effectué 113 entretiens ;

CONSIDERANT la subvention versée à l'ATAV pour ses missions équivalentes sur la partie mosellane du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE le versement d'une subvention de 2 500 € au CIDFF au titre de l'année 2025 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

022. REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

VU les articles L827-1 à L827-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des assurances ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 24 novembre 2021 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « santé » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du Centre de Gestion de la Moselle du 13 mai 2022 sur le choix de la protection santé ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 mai 2022 attribuant la convention de participation à MNT/MUT'EST ;

CONSIDERANT l'avis unanime du Comité Social Territorial de la CCPHVA en date du 14 mars 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE la mise en œuvre du principe de la convention de participation ;
- DECIDE de faire adhérer la CCPHVA à la convention de participation santé MNT/MU'EST proposée par le centre de gestion de la Moselle ;
- DECIDE que la participation financière mensuelle par agent sera de 23 € bruts pour un contrat individuel et 55 € pour un contrat familial ;
- AUTORISE le président à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

023. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION ET SUPPRESSION

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2313-1

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L311-1, L332-8, L332-13, L332-14, L332-22, L332-23, L332-24, L332-25 et L332-26 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 notamment aux articles 3 à 3-5 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- SUPPRIME à compter du 1^{er} mai 2025, l'emploi permanent en catégorie A de chargé de mission GEMAPI à temps complet pouvant relever de la filière administrative ou technique ;
- DECIDE de recruter un contrat de projet sur le grade de technicien pour effectuer les missions de technicien rivière à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de six ans ;

Le technicien rivière aura pour missions de répondre au besoin temporaire de la collectivité de mener à bien la définition et la mise en œuvre du programme d'entretien des cours d'eau ;

- MODIFIE le tableau des effectifs de la CCPHVA de la manière suivante :

Tableau actuel :

Fonctions	Grades	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants
Poste de chargé de mission GEMAPI	Poste de catégorie A filière administrative ou technique	A	1	0	1

Tableau actualisé :

Fonctions	Grades	Catégorie	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants
Poste de technicien rivière	Poste de catégorie B filière technique	B	1	0	1

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaients présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaients représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaients excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

024. ADHESION AU SERVICE FACULTATIF DE VERIFICATION DES DOSSIERS RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la Moselle (CDG 57) du 29 mai 2024 relative aux modalités d'adhésion au service retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de demander au CDG 57 de traiter ce type de dossiers en cas de besoin, et notamment en cas de départ multiples ou en cas de dossiers particuliers (carrière longue ou catégorie active par exemple) ;

CONSIDERANT la tarification du CDG 57 peut être modulée selon les besoins, soit des formules individuelles soit en pack, comme indiqué dans le tableau suivant :

Accompagnement Personnalisé Retraite (APR) (Etude préalable à la liquidation au plus tôt un an avant le départ effectif escompté/ estimation / fiabilisation du compte retraite / entretien individuel)	200 €	PACK : APR + Liquidation de pension (tout motif) <input type="checkbox"/> 500 €
Vérification des dossiers de retraite normale (à l'âge légal ou retraite progressive)	320 €	
Vérification des dossiers de retraite en départ anticipé (carrière longue, catégorie active, conjoint invalide, enfant invalide fonctionnaire handicapé, parent 3 enfants)	360 €	
Vérification des dossiers de retraite au titre de l'invalidité / réversion	480 €	
Vérification des autres dossiers (Rétablissement de droits / régularisation de services)	200 €	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE à compter du 1^{er} mai 2025 d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG 57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL ;
- AUTORISE le Président à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le CDG 57 ;
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaients présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaients représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaients excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

025. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC D'AUDUN-LE-TICHE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la M.J.C d'Audun-Le-Tiche œuvre à la diffusion d'actions culturelles sur la ville et sur d'autres communes sans oublier sa participation à la dynamique culturelle transfrontalière et œuvre à l'organisation d'un Festival du mois de la culture du 28 mai au 28 juin 2025 à Audun-le-Tiche ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes de propositions artistiques et d'animation du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE une subvention à hauteur de 4 000 € pour l'année 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

026. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC DE VILLERUPT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que l'association M.J.C Villerupt œuvre à la diffusion d'actions culturelles et pédagogiques sur la ville et sur d'autres communes sans oublier sa volonté de mise en valeur de la communauté portugaise fortement implantée sur notre territoire ;

CONSIDERANT les deux projets :

1. Le projet ART et NATURE
2. La journée festive intitulée « FESTA »

CONSIDERANT l'intérêt des projets en termes de propositions artistiques et d'animation du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE une subvention à hauteur de 4 000 € pour l'année 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

027. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GULLIVER

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique est une priorité de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que l'association Gulliver, par le tournage de son film « Les Temps Nouveaux » interroge nos villes entre passé et présent et sera une photographie de notre époque ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes de mémoire de notre territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE une subvention à hauteur de 2 000 € pour l'année 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

028. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHOR'A CORPS D'AUDUN-LE-TICHE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que l'association CHOR'A CORPS gère l'école de danse du territoire depuis plus de 15 années et organise spectacles et galas depuis ces années apportant à la fois un enseignement de qualité mais aussi un rayonnement transfrontalier à ces actions ;

CONSIDERANT que la CCPHVA a la volonté d'accompagner les porteurs de projets ambitieux et accompagne l'association CHOR'A CORPS dans son développement outre le financement de l'école.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de subvention à l'association CHOR'A CORPS d'Audun-le-Tiche pour l'organisation d'un concours national chorégraphique à l'Arche en 2025 à hauteur de 3 000 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER , Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

029. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LABEL CADENCE DE BOULANGE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que l'association Label Cadence renait de ses cendres depuis 2024 et a toujours la volonté de maintenir le blues dans l'offre des musiques actuelles sur le territoire ;

CONSIDERANT que l'association joue le jeu du partenariat en organisant sa conférence de presse-concert à l'Arche et s'engage via les services de la CCPHVA a une pratique plus respectueuse des actions culturelles ;

CONSIDERANT que la CCPHVA a la volonté de collaboration avec Label Cadence pour favoriser la diffusion de spectacles et le rayonnement du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de subvention à l'association « Label Cadence » de Boulange à hauteur de 6 000 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

030. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE D'AUDUN-LE-TICHE POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE DU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL LE NEST

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la mairie d'Audun-le-Tiche développe une politique culturelle intégrant outre l'équipement socio-culturel qu'est la M.J.C en complément de sa politique culturelle et ouvre ses projets aux représentations théâtrales proposées par le Centre Dramatique National Le Nest en itinérance et avec la volonté d'un partenariat fort avec le territoire de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la CCPHVA a la volonté de collaboration avec le CDN Le Nest pour favoriser la diffusion de spectacles de théâtre sur nos communes et villes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de subvention à la commune d'Audun-le-Tiche pour l'accueil d'un spectacle du Nest à hauteur de 500 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

031. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE D'AUMETZ POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE DU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL LE NEST

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la mairie d'Aumetz développe une politique culturelle intégrant outre l'équipement socio-culturel qu'est la salle de spectacles en complément de sa politique culturelle et ouvre ses projets aux représentations théâtrales proposées par le Centre Dramatique National (CDN) Le Nest en itinérance et avec la volonté d'un partenariat fort avec le territoire de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la CCPHVA a la volonté de collaboration avec le CDN Le Nest pour favoriser la diffusion de spectacles de théâtre sur nos communes et villes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de subvention à la commune d'Aumetz pour l'accueil d'un spectacle du Nest à hauteur de 500 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
19 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour.

032. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE BOULANGE POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE DU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL LE NEST

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la mairie de Boulange développe une politique culturelle intégrant outre l'équipement socio-culturel qu'est le Sillon en complément de sa politique culturelle et ouvre ses projets aux représentations théâtrales proposées par le Centre Dramatique National Le Nest en itinérance et avec la volonté d'un partenariat fort avec le territoire de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la CCPHVA a la volonté de collaboration avec le CDN Le Nest pour favoriser la diffusion de spectacles de théâtre sur nos communes et villes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de subvention à la commune de Boulange pour l'accueil d'un spectacle du Nest à hauteur de 500 € ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour. Passage de la délibération n°34 « avenant à la convention de contraintes de service public avec l'établissement public à caractère industriel et commercial de l'Arche » avant la délibération n°33 « Compte-rendu des décisions prises par le Président »

033. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président.

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
27.01.2025	04/2025	Environnement	Signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre de découverte de la Briolette et de renforcement des ouvrages hydrauliques sur Audun-le-Tiche
03.02.2025	05/2025	Finances	Convention de recherche des recettes supplémentaires sur les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux
11.02.2025	06/2025	Habitat	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'OPAH, EcoRénov' et des ravalements de façades

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- PREND acte.



Signature

Pour extrait conforme,

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er avril 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

19 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume (2), PETRAUSKAS Daniel

Etaient représentés :

MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, BELLUCCI Francine par FELICI René, BOUMEDINE Sarah par BOCEK Claude, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par COUGOUILLE Marie-Ange, POKRANDT Frédéric par LO PRESTI Carmelo, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, SPIZAK Pierrick par PETITCLAIR Guillaume, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

MEACCI Karine, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CENDECKI Christian, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel PETRAUSKAS

Le point n°8 est retiré de l'ordre du jour. Passage de la délibération n°34 « avenant à la convention de contraintes de service public avec l'établissement public à caractère industriel et commercial de l'Arche » avant la délibération n°33 « Compte-rendu des décisions prises par le Président »

034. AVENANT A LA CONVENTION DE CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE L'ARCHE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2 ;

VU la délibération n°4 en date du 12 mai 2021 relative à la création d'une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de l'Arche ;

VU la délibération n°12 en date du 17 décembre 2024 relative à la convention de contraintes de service public avec l'Arche ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le calendrier de versement de la participation de la CCPHVA à l'Arche ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de modifier l'article 4.2 relatif au versement de la participation de la CCPHVA au titre des contraintes de service public imposées à l'Arche et prévoit les versements suivants :

	% de la participation versée Modifiée par avenant
Signature de la convention	50 %
Avril 2025	15 %
Juin 2025	10 %
Octobre 2025	25 %

- AUTORISE le Président à signer l'avenant joint.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER